Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20230317-DM20230316_21-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43
Nombre de membres en exercice : 43
Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF
Madame Océane CHARRET-GODARD
Monsieur Guillaume RUET
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC
Commune de SENNECEY-LES-DIJON – Convention de mise à disposition d'un terrain pour aménagement d'un arrêt de bus

Dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement de la ZAC des Fontaines, Dijon Métropole envisage de déplacer l'arrêt de bus "Dorain" de la ligne B16, sur une partie de l'emprise cadastrée section AB n°6 située rue du stade à Sennecey-les-Dijon et appartenant à la commune de Sennecey-lès-Dijon.

Le nouvel emplacement permettra une desserte adaptée du quartier et de meilleures conditions de confort pour les usagers.

Pour ce faire, il est nécessaire d'utiliser une emprise d'environ 7 m² appartenant au domaine privé de la commune de Sennecey-lès-Dijon.

Dans la mesure où cet aménagement participera à l'attractivité du quartier, la commune de Sennecey-lès-Dijon accepte de mettre gratuitement à disposition de Dijon Métropole l'emprise correspondante.

Il est donc proposé de passer une convention ayant pour objet de définir les limites de la mise à disposition du terrain, les conditions administratives et techniques de l'opération. Cette convention se poursuivra tant que l'emprise de la commune restera utilisée par Dijon métropole. Elle sera applicable dès sa signature.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un terrain de 7 m² pour l'aménagement d'un arrêt de bus sur la commune de SENNECEY-LES-DIJON.
- d'autoriser Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer cette convention telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

Scrutin	Pour : 40	Abstention : 0
	Contre : 0	Ne se prononce pas : 0
	Dont 4 procuration(s)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN